



# LIPADHOJ

A.s.b.l., Ong/DH  
Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice  
**Comité Exécutif**

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°03/ LIP/CE/06/2023

La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice a noté avec grande satisfaction la tournée du Procureur de la Cour Pénale Internationale, **Monsieur Karim Khan** en République démocratique du Congo ; laquelle tournée l'a successivement conduit à Kinshasa, dans le Sud-Kivu et en Ituri. De cette tournée la LIPADHOJ retient que le Procureur de la CPI attend imprimer une autre manière de travailler qui est notamment la coopération avec les autorités congolaises pour le renforcement des capacités de la justice congolaise ainsi que l'appui à la mise en place des chambres mixtes spécialisées.

En outre, il a plaidé pour une justice transitionnelle en RDC et a exprimé son engagement à apporter une nouvelle dynamique de travail, différente de celle de la période pendant laquelle les suspects Thomas LUBANGA, Mathieu NGUJOLO, Germain KATANGA, Callixte MBARUSHIMANA, Sylvestre MUDACUMURA et Bosco NTAGANDA avaient été poursuivis. De ces précités, trois ont été jugés et condamnés, un dont la charge n'a pas été confirmée par la chambre préliminaire, un autre a été acquitté et un dernier que l'on a jamais arrêté et qui serait mort ; son dossier a donc été clos.

Il convient de noter que la LIPADHOJ n'approuve pas l'actuelle politique du Bureau du Procureur dans la situation de la RDC pour plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes :

1. Il prône la justice transitionnelle sans fournir les détails sur les mécanismes à mettre en place pour y arriver ; en effet, le Procureur n'ignore pas que la justice transitionnelle s'applique déjà en RDC pendant que les violations graves de la paix et de la sécurité internationale continuent à se commettre et ce, en grande échelle. Le constat est que le Procureur ne propose aucune innovation;
2. Il plaide pour les chambres mixtes internationalisées en RDC. Il reste cependant muet sur ses méthodes de sensibilisation des autorités congolaises qui comptent parmi elles plusieurs présumés auteurs et complices des crimes qui se commettent dans les deux Kivu, en Ituri ainsi qu'à Kwamouth et ses environs. C'est l'un des facteurs qui explique les échecs récurrents d'adoption du projet de

création des chambres mixtes par le parlement congolais depuis deux décennies ;

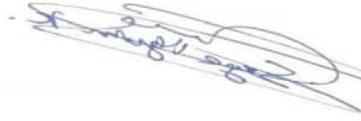
3. Il insiste sur le renforcement des capacités de la justice congolaise, surtout la justice militaire pendant que c'est depuis la promulgation des lois de mise en œuvre du Statut de Rome le 31 décembre 2015 et de la Loi organique n°13/011-B portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire que la compétence de connaître les crimes internationaux a été attribuée aux juridictions civiles. Il serait judicieux de renforcer les capacités de ces dernières et urgemment.

Eu égard à ce qui précède, la LIPADHOJ regrette que Monsieur Karim KHAN n'ait pas pu approfondir toutes ces questions importantes avec les organisations de la société civile partenaires de la CPI, préférant accorder plus d'importance aux autorités politiques congolaises qui ne peuvent objectivement garantir une bonne administration de la justice aux victimes et aux communautés affectées puisqu'étant juge et partie. A titre illustratif, la réunion entre le Procureur et les ONG prévue le 1<sup>er</sup> juin 2023 à 11h00 à Kinshasa au Fleuve Congo Hôtel a débuté avec un important retard, c'est-à-dire à 14h46 alors que les participants s'étaient présentés pour la plupart une heure avant. A peine commencée, cette réunion va brutalement s'arrêter 15 minutes plus tard pour permettre au Procureur d'aller honorer une invitation officielle.

La LIPADHOJ rappelle au Procureur son engagement ferme à travailler avec les organisations de la Société civile, exprimé en décembre 2022, à la Haye, lors de la 21<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Etats Partie. Il a reconnu à cette occasion l'apport de haute facture des ONG pour l'efficacité de la CPI. Fort malheureusement, c'est tout à fait le contraire qui a caractérisé sa tournée en RDC.

Enfin, la LIPADHOJ fait savoir au Procureur que sa politique actuelle ne cadre pas avec les attentes de la population, des victimes et moins encore avec celles des communautés affectées. En effet, les éléments ci-dessus énumérés ne garantiront pas des résultats concrets à court et moyen terme en ce qui concerne les poursuites et l'arrestation des présumés auteurs des crimes graves si la CPI ne pense pas à d'autres poursuites, surtout de gros poissons, en RDC, en Ouganda et au Rwanda, tout en incluant les sociétés multinationales qui commettent de graves crimes contre l'environnement.

Fait à Kinshasa et à Bunia, le 2 juin 2023



**Serge NGABU KILO**  
**Directeur**

**Notes :**

La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice([LIPADHOJ](#)) est une ONG congolaise de promotion et de défense de droits humains. Elle a son siège social à Bunia en Ituri et un bureau de représentation à Kinshasa ainsi que des Antennes à Kisangani et Bafwasende(Tshopo), Mahagi, Mambasa et Djugu( Ituri) Goma(Nord Kivu).

La LIPADHOJ été créée le 22 février 2001 à Bunia en Ituri sous le nom de LIPADHO (La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme), dans un contexte de conflits armés et ethniques. Elle a œuvré pour la Paix et la Justice en Ituri. Elle poursuit les objectifs suivants :

- Sensibiliser l'opinion nationale sur la culture de la paix, la démocratie et les droits et libertés fondamentaux des citoyens tels que reconnus par les règles des droits de la RDC et du droit international,
- Sensibiliser l'opinion nationale sur les actions du développement communautaire et de la protection de l'environnement ;
- Conscientiser les victimes et communautés affectées sur leur droit à la réparation conformément à la législation nationale et aux règles du droit international en vue de la promotion de la justice ;
- Accompagner les victimes des crimes internationaux dans l'exercice de leurs droits devant les juridictions compétentes en vue de l'effectivité de la réparation des préjudices subis par elles ;
- Encadrer les victimes des crimes spécifiques tels que les enfants anciennement associés aux groupes armés et les victimes des violences sexuelles ;
- Prévenir et lutter contre les phénomènes d'enfants-soldats en RDC ;
- Travailler dans l'amélioration sur terrain des actions du Fonds au profit des victimes de la CPI et du Fonds national d'aide aux victimes ou toutes autres structures similaires ;
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques et de la société civile dans ses différents domaines d'intervention.

**Dans le partenariat LIPADHOJ-CPI (Cour Pénale Internationale) :** Depuis 2006 LIPADHOJ travaille en collaboration avec la CPI pour une Justice efficace dans la répression de graves crimes au profit des droits des victimes et de ceux des communautés affectées. C'est dans ce contexte que l'ONG, en tant que AMICUS CURIAE émet ses observations à la CPI et travaille avec le Fond au Profit des victimes de la CPI (FPV) notamment dans le « Projet d'appui à la cohabitation pacifique et réinsertion socio-économique des victimes des conflits armes à Mahagi et a Djugu dans la Province de l'Ituri » exécuté par le Consortium RSADC, LIPADHOJ et FLEVICA, CRLF en sigle<sup>1</sup>. En dehors de ce programme d'assistance, LIPADHOJ, comme ONG intermédiaire de la CPI, a assisté (Assiste encore) plus de 1500 victimes dans les affaires Thomas LUBANGA, Germain KATANGA, Bosco NTAGANDA et Roger LUMBALA à participer à la procédure et à la réparation devant la CPI et d'autres Juridictions en compétence universelle (Allemagne, France...).

Parmi les observations, il y a lieu retenir [les observations](#) de la LIPADHOJ sur le projet de plan de mise en œuvre de la réparation déposé par le Fonds au profit des victimes en date du 3 novembre 2015 dans l'affaire le Procureur contre Thomas LUBANGA. La chambre de première Instance II de la CPI en a tenu compte dans son [ordonnance](#) du 09 février 2016. Toujours dans la même chambre, LIPADHOJ avait fait des [observations](#) en version publique expurgée dans l'affaire le Procureur contre Germain KATANGA, présentées en vertu de l'article 75 du Statut de Rome. Le 29 septembre 2016, Elle avait encore présenté d'autres [observations](#) conformément à l'ordonnance de la Chambre de céans du 15 juillet 2016 rendue en application de la règle 103 du règlement de procédure et de preuve.

Dans le même volet, on peut compter dans l'actif de l'ONG, plusieurs communiqués de presse et rapports d'enquête et d'évaluation. Il y en a eu sur le plaidoyer en faveur de l'adoption des lois de mise en œuvre du Statut de Rome([Communiqué conjoint](#)), sur la [réparation collective et individuelle des victimes dans l'affaire Germain KATANGA](#), sur [la répression des marches pacifique du 31 décembre 2017 à la demande du Comité des Laïcs de Coordination\(CLC\)](#), sur [l'adoption des lois de mise en œuvre du Statut de Rome par l'Assemblée nationale dans sa plénière du 10 décembre 2015](#) (Communiqué conjoint), sur l'observatoire des élections apaisées en mettant en garde les autorités politiques congolaises et la CENI, sans distinction de rang, contre tout acte incitant à la commission des graves crimes passibles de poursuite dans les juridictions nationales et internationales([Communiqué dans le cadre de la CN-CPI](#)), sur la condamnation de Bosco NTAGANDA en 2019([Communiqué de presse conjoint](#)) dans lequel, elle invite la CPI à élargir les charges de BOSCO NTAGANDA avec les crimes commis dans les Kivu. En mai 2018, LIPADHOJ et CAD ont publié un rapport sur les 20 ans de la CPI intitulé : « [La reprise des hostilités en Ituri en 2017-2018 : L'Etat congolais et la Cour Pénale Internationale mis à l'épreuve 20 ans après](#) ».

**Dans le partenariat LIPADHOJ-Coalition Pour la Cour Pénale Internationale(CCPI) dont elle est membre :** La CCPI a pour objectif principal de faire la promotion de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ayant pour conviction que le succès de la CPI passera par un plus grand nombre de pays ratifiant le Statut de Rome. LIPADHOJ en est membre depuis plus d'une décennie et milite dans ce cadre pour une CPI juste, efficace, neutre et indépendante. En collaboration avec la CCPI, LIPADHOJ participe chaque année et de manière très active aux Assemblées des Etats Parties de la CPI à la Haye (Pays Bas) ou à New York (Etats Unis). Lors de la 20ème Session des Assemblée des Etats Parties de la CPI, en décembre 2021, LIPADHOJ, a fait savoir dans [sa déclaration](#) qu'à l'heure actuelle, la réparation en République démocratique du Congo(RDC), pays de la première situation et des premières affaires de la CPI souffre de manque du personnel suffisant au Fonds au profit des victimes, des moyens à la hauteur des attentes des victimes et communautés affectées et des partenaires des Fonds en nombre suffisant pour l'exécution des projets de réparation et des programme d'assistance. A cela s'ajoute l'insécurité toujours croissante avec une longue liste des victimes des crimes internationaux comme si la CPI n'est jamais intervenu dans ce coin du pays. Ce défi, ajoute-t-elle, est confronté au problème grave de moyens de fonctionnement de la CPI qui ne s'adapte pas avec ses charges allant chaque année de manière croissante. Elle a enfin invité l'Assemblée des Etats parties à soutenir la CPI dans ses premières expériences de réparation en RDC en mettant suffisamment les moyens susceptibles d'appuyer le Fond dans ses programmes avant de conclure à ce terme :

« C'est la fin qui justifie les moyens, dit-on et à l'allure où vont les choses, si les victimes et les communautés affectées ne s'impliquent pas dans les programmes des réparations et assistances de Fonds, elles rejoindront les camps des violences et la CPI n'aura eu qu'à prêcher dans le désert de la RD Congo ».

Dans cette plate-forme, LIPADHOJ a plaidé plusieurs fois en faveur des droits des victimes. Elle a noté avec insatisfaction que la chambre de la CPI accorde la réparation individuelle et collective aux victimes de Germain KATANGA et à celles de Thomas LUBANGA, seule la réparation collective a été décidée comme forme de réparation. C'est pour cela que dans son [communiqué de presse](#) de mars 2017, LIPADHOJ a suggéré qu'il ait une réparation collective aux impacts individuels dans l'Affaire Thomas LUBANGA. Aussi, elle a plaidé pour l'implication de l'Etat congolais dans le processus de réparation.

**Dans le partenariat LIPADHOJ-CASE MATRIX NETWORK (CMN) :** Dans le cadre de projet boîte à outils de Case Matrix Network([CMN](#)) en RDC en collaboration avec LIPADHOJ, celle-ci a contribué à des recherches pour la publication du Rapport intitulé : [« Donner la priorité aux affaires de crimes internationaux à caractère sexuel en République démocratique du Congo Appuyer le système judiciaire national dans les enquêtes et les poursuites de crimes fondamentaux internationaux à caractère sexuel »](#)

Dans le même projet, LIPADHOJ, a apporté son assistance technique (Avec CMN) au Conseil Supérieur de la Magistrature pour élaborer la circulaire relative à la sélection et la priorisation de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, en particulier

celles liées aux violences sexuelles au stade de l'instruction pré juridictionnelle. Le 19 mars 2018, le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) de la République Démocratique du Congo, Benoît LWAMBA BINDU, a mis en vigueur la dite [circulaire](#). Dans le même projet, le coordonnateur de la LIPADHOJ et son adjoint ont publié un article d'opinion : [Les défis de la répression des crimes internationaux en RDC](#).

**Dans le partenariat LIPADHOJ- Parliamentarians for Global Action(PGA) :** [PGA](#) est une organisation parlementaire internationale ayant pour vision de contribuer à la création d'un ordre international fondé sur le respect des règles pour un monde plus équitable, sûr, durable et démocratique à travers les actions parlementaires.

PGA avec le concours de la LIPADHOJ, a organisé deux grandes activités sur la Paix, la Démocratie et la Justice dans la Région de Grands Lacs et en Afrique Centrale. La première fut un séminaire portant sur l'opportunité de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI, les 27 et 28 mars 2009. Les participants étaient les ONGs des Droits humains, les parlementaires, les membres du gouvernement et les acteurs de la Justice. La deuxième a porté sur la Paix et la Démocratie en RD Congo. Cette conférence internationale parlementaire, tenue du 10 au 12 décembre 2009 à Kinshasa (RD Congo) a pris des [résolutions](#) à l'issue d'un débat houleux de [267 participants](#) comptés parmi les parlementaires, les membres du Gouvernement, les diplomates, les ONGs nationales et internationales, le Président de la CPI, les assistants parlementaires. LIPADHOJ par l'entremise de son coordonnateur travaillant comme consultant a initié et fait adopter l'[Agenda](#), le [TDR](#) des assises et rédigé le [rapport sommaire](#). En marge de cette activité, le coordonnateur a tenu une [conférence](#) à l'attention de mêmes participants portant sur l'état de lieu du processus de l'adoption des lois de mise en œuvre du Statut de Rome au Parlement congolais. PGA et LIPADHOJ sont les pionniers de l'adoption des lois de mise en œuvre du Statut de Rome en RDC.

**Dans le partenariat LIPADHOJ-TRIAL International :** Depuis janvier 2021, avec l'appui de Trial International, LIPADHOJ s'investit dans les droits des victimes des crimes internationaux dans le Territoire de Bafwasende et de ses environs situés à l'Est de la RDC, principalement en Province de la TSHOPO. Ce Territoire partage ses limites avec les Province de l'Ituri et du Haut-Uélé. De 1999 à 2003, les habitants de cette contrée, toutes tendances confondues ont subi de graves atrocités. Des crimes internationaux s'y sont commis par les groupes armés du RCD, du RCD National, du RCD KML et du MLC<sup>2</sup>. Les habitants ont été pillés, massacrés, torturés, ils se sont vus des maisons et d'autres biens emportés ou incendiés. Plusieurs corps sans vie ont été vus flottés sur les rivières LINDI, TSHOPO et ITURI. Il en existe également des fosses communes et plusieurs tombeaux des victimes d'atrocité dont les enfants innocents. C'est la richesse du sous-sol de cette contrée qui sert de convoitise pour ces présumés criminels de ces mouvements armés soutenus, équipés et entraînés par les militaires ougandais de UPDF<sup>3</sup> jusqu'à fin 2002. Selon plusieurs témoignages, certains

<sup>2</sup> RCD signifie Rassemblement congolais pour la démocratie ; RDC/ KML signifie Rassemblement congolais pour la démocratie / Kisangani-Mouvement de libération et MLC signifie Mouvement de libération du Congo

<sup>3</sup> UPDF : Force de défense du peuple ougandais

militaires ougandais ont aussi de manière directe commis des crimes graves et inimaginables contre la population.

Devant ces faits avérés, LIPADHOJ, ONG militant pour les droits des victimes des atrocités n'est pas restée indifférente. Elle accompagne les victimes et les communautés affectées dans leurs droits. Elle s'est constituée partie civile devant la Justice française qui mène des enquêtes sur les crimes commis sous la responsabilité et la complicité de Roger LUMBALA du RCD National.

**Dans le partenariat avec Minority Rights Group International (MRG):** Lipadhoj a collaboré avec MRG au deuxième semestre de l'année 2022. Dans ce partenariat MRG est venu en appui financier et technique pour la participation directe des victimes congolaise devant la Justice française dans l'Affaire Roger LUMBALA.